

## Contrôle fiscal

# 9 milliards de DH générés en 2013

- Déclarations bénéficiaires de 20.000 TPE après la baisse des taux

- Plus de 150 millions de DH de recettes prévisionnelles de la nouvelle taxe sur les voitures

- De nouvelles mesures pour élargir l'assiette fiscale

LE renforcement des opérations de contrôle fiscal a permis de générer 9 milliards de DH supplémentaires aux recettes de l'Etat en 2013, en hausse de 1 milliard de DH par rapport à l'année précédente. C'est ce qu'a affirmé Abdellatif Zeghnoun, patron de la direction générale des impôts (DGI), lors du Forum de la MAP, organisé hier à Rabat. En effet, Zeghnoun a appelé à développer la maîtrise du métier de recouvrement, et à doter la DGI des ressources humaines, pour faire face aux nouvelles exigences et atténuer l'effet des départs à la retraite au niveau de sa direction. D'ailleurs, il a insisté sur l'importance du contrôle pour diminuer l'ampleur de l'évasion fiscale. En outre, le patron de la direction des impôts a aussi mis l'accent sur l'importance des opérations de redressement de la valeur de vente des biens immobiliers.

Cette mesure suscite souvent des tensions avec les contribuables, dont certains initient une procédure de contentieux. «Nous recevons près de 80.000 doléances par an, et nous avons réussi à traiter près de 82% de ces dossiers en 2013», a expliqué Zeghnoun. C'est pour cela que les responsables de la DGI ont décidé de mettre en place un Argus des prix de ré-

férence, par type de bien, par quartier et par standing. Une expérience pilote sera lancée les prochains mois à Casablanca, avant de la généraliser aux autres villes.

Par ailleurs, le DG de la DGI a souligné que la loi de Finances 2014 constitue un premier pas dans la mise en pratique de ces orientations arrêtées par les Assises de la fiscalité. C'est le cas notamment en matière d'équité, à travers la révision du régime forfaitaire. Car, aujourd'hui, l'essentiel des recettes de l'IR proviennent de la catégorie des revenus salariaux. Or, les revenus professionnels entrant dans le cadre du régime forfaitaire connaissent certaines irrégularités. En effet, «il n'est pas normal que les 300.000 contribuables relevant du régime forfaitaire s'acquittent de seulement 800 millions de DH, soit à peine 2% des recettes de l'IR», a estimé Zeghnoun. C'est pour cela que

la loi de Finances a instauré l'obligation pour les assujettis à ce régime de tenir un registre des achats et des ventes, signé et paraphé par un inspecteur des impôts. Ce système sera appliqué à partir de janvier 2015. Cet effort d'élargissement de l'assiette en vue d'améliorer le rendement fiscal s'est également traduit par la mise en place d'un système simple et avantageux pour les personnes physiques et les petites entreprises. L'idée est de «favoriser la création d'emplois et participer à la

diminution du tissu informel». D'ailleurs, la baisse du taux d'impôt de 30 à 10% pour les TPE a encouragé les entreprises à déclarer leurs bénéfices réels, après que nous étions souvent face à une multitude de déclarations déficitaires. Cette année, 20.000 entreprises ont présenté une déclaration bénéficiaire pour la 1re fois. La même logique a été également adoptée en matière de réforme de la TVA. L'idée



Pour Abdellatif Zeghnoun, DG de la DGI, «il n'est pas normal que les 300.000 contribuables relevant du régime forfaitaire s'acquittent de seulement 800 millions de DH, soit à peine 2% des recettes de l'IR» (Ph. Bziouat)

est de «supprimer les exonérations injustifiées, ainsi que les tranches intermédiaires, pour se limiter à deux taux, à savoir 10 et 20%», a fait savoir Zeghnoun. Néanmoins, «ce processus ne peut être achevé en une seule année, à cause de son impact sur les entreprises mais aussi sur le pouvoir d'achat des citoyens», a-t-il ajouté. Parallèlement, le patron de la direction des impôts est revenu sur d'autres mesures prévues par la loi de Finances, à l'image de la nouvelle taxe sur les véhi-

## Dématérialisation des procédures

POUR Abdellatif Zeghnoun, «les Assises de la fiscalité ont permis de dégager trois défaillances majeures». Il s'agit de la concentration des recettes sur un nombre réduit des contribuables, la multiplication des exonérations et le manque de neutralité totale de la TVA, en plus du déficit de confiance entre les citoyens et l'Administration fiscale. C'est dans ce sens que les efforts sont axés actuellement sur «la mise en place d'un système efficace et efficient», est-il indiqué. L'idée est d'instaurer un dispositif équitable, qui favorise la compétitivité des entreprises et qui permet le regain de confiance entre les contribuables et l'administration. Globalement, il s'agit de faire de la DGI «une administration performante, qui mobilise les ressources financières au profit de l'Etat, et assure un service de qualité aux citoyens», a souligné Zeghnoun. Cela passe par l'adoption d'une série d'orientations, relatives notamment à l'amélioration du système d'information et l'accélération de la dématérialisation des procédures. Sur ce point, le DG de la DGI a fait savoir que le système informatisé, déjà en œuvre au niveau de Casablanca, sera généralisé prochainement à l'ensemble des directions régionales. □

cules de plus de 400.000 DH. Ce mécanisme permettra de dégager des recettes allant de 150 à 200 millions de DH, a-t-il affirmé. □

Mohamed Ali MRABI